

**Rémunérations / salaires**

**Stage CGT-FO – 10-13 juin 2025**

Responsables du stage : Philippe LÉGÉ, Nicole MAGGI-GERMAIN (ISST – Université Paris I) Maxime RAULET (CGT-FO)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Lundi  9 juin 2025 | Mardi 10 juin 2025 | Mercredi 11 juin 2025 | Jeudi 12 juin 2025 | Vendredi 13 juin 2025 |
| 09 h 00 |  | **Présentation de l’ISST,**  **de la session** &  **tour de table**  Philippe LÉGÉ (ISST)  Nicole MAGGI-GERMAIN (ISST)  Maxime RAULET (CGT-FO)  **Approche socio-économique : une brève histoire du salariat**  Philippe LÉGÉ  Économiste (ISST) | **La distinction salaire / rémunération**  Approche juridique  Nicole MAGGI-GERMAIN  Juriste (ISST) | **Lecture et analyse de la fiche de paie et des comptes de l’entreprise**  Sylvie VERCLEYEN  (Cabinet Legrand) | **La négociation obligatoire d’entreprise sur la rémunération et l’articulation des niveaux de négociation**  Nicole MAGGI-GERMAIN  Juriste (ISST)  **Lectures d’accords**  Maxime RAULET  Philippe LÉGÉ  Nicole MAGGI-GERMAIN |
| 12 h 30 |  |  |  |  |  |
| 14h  17 h 30 |  | **Le partage de la valeur ajoutée et le « coût du travail ».**  Approche économique  Philippe LÉGÉ  Économiste (ISST)  **17h00-17h30**  **Réappropriations syndicales** | **Le salaire socialisé**  Christophe RAMAUX  Économiste (Université Paris 1)  **17h00-17h30**  **Réappropriations syndicales** | **SUITE**  **Travaux de groupes**  Sylvie VERCLEYEN  (Cabinet Legrand)  **17h00-17h30**  **Réappropriations syndicales** | **Réappropriations syndicales :**  Restitution et échanges  **Bilan de la session**  **FIN 15 H** |

**PRÉSENTATION DE LA SESSION**

**PUBLIC :**

Stage à destination de militants d’entreprise amenés à négocier les salaires dans l’entreprise.

**OBJECTIFS :**

Permettre aux stagiaires de maîtriser la technique et les enjeux concernant les rémunérations afin de leur permettre de participer aux négociations salariales en ayant les connaissances théoriques et pratiques nécessaires.

La première partie de la semaine déclinera des approches et analyses plus théoriques de la question des salaires/rémunération appréhendée par différentes disciplines (sociologie, économie et droit) pour en comprendre les enjeux. À partir du milieu de la semaine, les approches développées seront pratiques (lire un bulletin de paie et comprendre les comptes de l’entreprise ; entrer en négociation).

**THÉMATIQUES**

Les différentes présentations doivent permettre d’articuler dimensions théorique et pratique grâce à des interventions d’universitaires, chercheurs mais également de praticiens. La semaine permettra ainsi d’identifier et de clarifier un certain nombre d’évolutions récentes pour en comprendre les enjeux et permettre aux stagiaires de le traduire ensuite dans le cadre de leur mandat syndical.

Du point de vue pédagogique, chaque demi-journée donnera lieu à la préparation, par un petit groupe de stagiaires, d’une synthèse de l’intervention et de sa mise en perspective avec l’action syndicale (réalisation de deux diapos qui seront présentées vendredi matin et donneront lieu à des échanges).

*Mardi :*

* Matin : l’accueil des participants sera suivi d’une présentation de l’ISST et de la session puis d’un tour de table durant lequel les stagiaires se présenteront et formuleront leurs attentes au regard de la formation.

La deuxième partie de matinée sera consacrée à quelques éléments sur la constitution historique du salariat et sur ses récentes évolutions.

* Après-midi : cette session de formation visera à donner les bases conceptuelles permettant de comprendre la notion de valeur ajoutée, la répartition de celle-ci entre salaires et profits, l’évolution des inégalités salariales et les controverses concernant les effets de la variation du « coût du travail » sur l’emploi.

*Mercredi :*

* Matin : l’intervention portera sur la distinction établie par le droit entre le salaire et la rémunération afin d’en cerner les enjeux, en particulier au regard de la démultiplication des primes ou encore, au niveau européen, de l’introduction de la notion de « salaires minimaux adéquats » par la directive de 2022. Sera également traitée la question des salaires minima hiérarchiques
* Après-midi : l’intervention se concentrera sur la notion de salaire socialisé, qui prend la forme en France de cotisations sociales finançant les différentes prestations d'assurances sociales. Le financement de la protection sociale a évolué, notamment sous l’effet d’une politique massive d’exonération de cotisation employeur et de la fiscalisation des ressources de la protection sociale. Cette évolution, qui n'est pas limitée à la France, a modifié à la fois la logique et les effets distributifs du financement de la protection sociale. Cette politique crée dans les comptes publics une tension importante entre financement des services publics et financement des assurances sociales. En complément, depuis une quinzaine d'années, les rémunérations annexes au salaire ont été encouragées (prime Macron, épargne salariale, participation de l'employeur à la protection sociale d'entreprise). Or elles ne sont pas incluses dans le calcul des droits contributifs (retraite, chômage, indemnités journalières). Le thème du salaire socialisé sera également mis en perspective avec la question de l’épargne salariale.

*jeudi :*

* La journée sera consacrée au « décryptage » de la fiche de paie pour aider à sa compréhension. Un lien sera également établi avec l’analyse des comptes de l’entreprise et des documents comptables pertinents à connaître. La présentation du matin sera suivie, l’après-midi, par des travaux de groupe.

*Vendredi :*

* Matin : : une présentation synthétique sera faite du cadre juridique des négociations obligatoires sur les salaires, notamment au regard de la hiérarchie des normes (convention ou accord de branche et contrat de travail). Elle sera suivie de travaux de groupes réalisés sur quelques accords d’entreprise transmis par FO
* Après-midi : les synthèses réalisées à la fin de chaque demi-journée feront l’objet d’une restitution et d’échanges entre les stagiaires.

FIN DE LA SESSION : 15 h